

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE POUR UN DOSSIER FSL



FSL DDP 1.3.1

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI
FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

■ Pour toute demande, vous devez fournir les documents suivants :

- l'imprimé unique*
- la photocopie du livret de famille* ou, pour une personne seule, de la carte d'identité*
- l'attestation de paiements des prestations familiales* versées par un autre organisme que la CAF dans les 3 derniers mois (Mutualité sociale agricole...)
- l'avis d'imposition*
- les justificatifs de ressources des trois mois précédant la demande et pour l'ensemble des personnes vivant au foyer : salaire, pensions, indemnités maladie ou chômage...
- le plan d'apurement de la commission de surendettement (si dossier en cours)
- l'intercalaire* spécifique relatif au type d'aide sollicitée
 - Intercalaire 1 + annexe 1 : accès à un nouveau logement
 - Intercalaire 2 : prise en charge des impayés de loyers et de charges
 - Intercalaire 3 : demande d'accompagnement social individuel
 - Intercalaire 4 : demande d'aide financière au titre de l'énergie et de l'eau

■ Pour un accès au logement :

- la facture* ou le devis* de tous les frais d'emménagement concerné par la demande (assurances, dégradations locatives...)
- le diagnostic* de performance énergétique fourni par le bailleur du logement envisagé

■ Pour une aide au maintien dans le logement :

- la copie des factures* ou devis* pour lesquels une aide du FSL est sollicitée
- les justificatifs des derniers paiements

■ Si vous avez moins de 25 ans :

- l'attestation des ressources des parents, sauf dans l'un des cas suivants :
 - rupture familiale avérée,
 - situation d'isolement,
 - jeunes couples majeurs ayant un enfant à charge,
 - jeune couple dont l'un des membres a plus de 25 ans.

■ Si vous êtes de nationalité étrangère :

- la carte de vie privée et familiale obtenue pour raison de santé ou dans le cadre d'une demande d'asile politique

■ Si vous n'êtes pas allocataire de la Caisse d'allocations familiales de la Manche :

- la photocopie du livret de famille* ou, pour une personne seule, de la carte d'identité*
- l'attestation de paiements des prestations familiales* versées par un autre organisme dans les trois derniers mois (Mutualité sociale agricole...)
- l'avis d'imposition*

*pièces à joindre obligatoirement au dossier par l'instructeur